



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13/12/2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mme :, Snezana MALBRANQUE, ,  
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND,

Ont donné pouvoir : Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON, Antonio DA COSTA à Benoît COQUILLARD,

Absentes : Marion LIPAROTI, Martine GERBER

Formant la majorité des membres en exercice.

Benoît COQUILLARD a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h32.

### OBJET : APPROBATION DE DECISION MODIFICATIVE N°3 SUITE A LA DEMANDE DE TRESORERIE

A la demande de la trésorerie, le frais d'étude d'Intégrale Environnement concernant le City Stade a été suivi de travaux qui sont terminés dans l'année, les frais doivent être transférés au compte d'imputation définitive (212).

Une décision modificative est nécessaire comme il s'agit d'opérations budgétaires qui nécessitent des crédits :

#### Dépenses 2024

- Recettes investissement : chapitre 041 : C/203 : plus 1200 €
- Dépenses investissement : chapitre 041 : C/212 : plus 1200 €

#### Dépenses 2023

- Recettes investissement : chapitre 041 : C/231 : plus 3480 € (1740 \*2)
- Dépenses investissement : chapitre 041 : C/212 : plus 3480 €

La délibération 2024-32 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour Extrait conforme au Registre

Jérôme OLIVIER,

Le Maire

Fait à Neuilly-en-Vexin, le 13/12/2024

